



**Groupement de Parents**  
(association loi 1901)

# GROUP'INFO

*Bulletin d'information du Groupement de Parents n° 21*

DECEMBRE 2006

En dehors de toute fédération, le Groupement de Parents est constitué de parents d'élèves bénévoles de la maternelle au Collège (des Essarts) et se veut le relais d'information entre les écoles, la Mairie et vous, les parents. Depuis plusieurs années, les parents élus peuvent vous renseigner sur les différents aspects de la vie scolaire de vos enfants, assistent pour vous aux différentes réunions qui concernent la vie des écoles et agissent dans leurs intérêts.

## Qu'est ce que le PAI ?

Il s'agit d'un Protocole d'Accueil Individualisé, légalisé par une circulaire du 10 novembre 1999 et ayant pour objectif de favoriser la scolarisation d'enfants malades ou atteints de pathologie chronique (allergies...).

Le PAI est une démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune entre les différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant malade.

Pour les enfants nécessitant des soins particuliers ou souffrant d'allergies alimentaires, le PAI doit être demandé par les parents auprès de l'école, si possible, au moment de l'inscription de l'enfant dans l'établissement. De ce fait, le dossier sera complet à temps et pourra être mis en place dès le premier jour de classe de l'enfant.

Un PAI se compose de deux parties :

- la partie médicale concernant les médicaments et le protocole d'intervention est gardée par le chef de l'établissement. Cette partie est mise au point, sous forme d'un formulaire, à la demande de la famille en accord avec le chef d'établissement et en concertation avec le médecin scolaire et le médecin traitant. Le protocole est sous la responsabilité du directeur d'école et toute l'équipe éducative est associée à son élaboration. Le médecin scolaire est le véritable pivot de cette partie du PAI, car il est le seul habilité à entrer en relation avec le médecin traitant, pour préciser les conditions de la scolarisation de l'enfant malade.  
Il est donc conseillé aux parents concernés de rencontrer le médecin scolaire pour envisager avec lui le contenu et les modalités du PAI médical car il est important de l'adapter à chaque pathologie et à chaque cas individuel.
- L'autre partie, concernant les allergies alimentaires, sera remise par les parents au service scolaire de la mairie. En aucun cas, la directrice ne pourra remettre le dossier complet à la mairie, car elle doit préserver le secret médical.  
En cas de PAI pour allergie alimentaire, les parents doivent préparer, les jours à risque, un panier repas, qui pourra être réchauffé à la cantine. Au Perray, il n'y a pas de frais de cantine pour les enfants sous PAI Cantine amenant un panier repas. si la mairie est prévenue suffisamment tôt.

## ***NOUVEAUX HORAIRES AU PONT MARQUANT***

A la demande de l'inspectrice, la directrice de l'école maternelle souhaite que les enfants de son école disposent réellement de 6h de cours par jour, ce qui n'était pas le cas ces dernières années puisque l'école fermait ses portes le matin à 8h40 et laissait les enfants quitter l'école à 16h20 le soir (et 11h20 le midi).

En conséquence, il a été décidé en conseil d'école, d'un commun accord entre l'équipe enseignante et les deux associations de parents d'élèves, que :

**L'école sera ouverte de 8h20 à 8h30 précises le matin, la sortie le midi se fera à 11h30, puis les portes seront ouvertes de 13h15 à 13h25 précises. La sortie des classes aura lieu à 16h25.**

**Attention, cette décision, avant d'être appliquée, doit être entérinée par l'inspectrice.**

Ceci devrait laisser le temps aux parents ayant à la fois un enfant en maternelle et un en élémentaire, de récupérer toute la famille en temps et en heure, à la fin de la journée.

Il est conseillé, si possible, de s'organiser entre parents pour se partager les sorties d'école.

Cependant, si vous avez des difficultés à gérer ces nouveaux horaires, n'hésitez pas à nous faire remonter vos soucis.

## **L'ESPACE JEUNES : COMMENT CELA FONCTIONNE ? ? ?**

L'Espace Jeunes est à la disposition des enfants de 11 à 16 ans. Son local, situé à la Mare aux Loups, est d'accès libre pour les jeunes inscrits (une centaine actuellement). L'Espace Jeunes accueille les enfants du Perray et des Bréviaires. Ils ne sont pas « contrôlés » pour entrer ou sortir, mais un animateur est toujours présent aux heures d'ouvertures.

Il est ouvert le soir de 16h30 à 19h, et le mercredi et vacances scolaires de 13h30 à 19h30 (fermé en août). L'inscription auprès de la mairie (gratuite) est possible à tout moment de l'année. Les jeunes peuvent ainsi prendre part à des activités libres sans participation financière (Ping-Pong, Billard, Baby-Foot, Dames, Echecs, Films, Livres, Magazines, Hip-Hop, foot, confection...). Ils peuvent par ailleurs s'inscrire à des activités payantes. Pour cela, ils achètent une carte de 10 cases (1 carte = 10€), et chaque activité leur déduit quelques cases. Généralement, il faut compter 3 à 4 cartes par an et par jeune. Les activités payantes sont des sorties : Aquaboulevard, Parc Astérix, Cinéma, Accrobranche...et des soirées à thème. De plus, l'Espace Jeunes organise des mini camps (de 3 à 7 jours) pendant les vacances scolaires : ski, mer, campagne. La participation financière à ces séjours est fonction du quotient familial.

Un planning, précisant les horaires des activités spéciales encadrées ou payantes, est envoyé tous les 2 mois à chaque famille inscrite.

Une passerelle avec le Centre de Loisirs est organisée 1 mercredi par mois pour accueillir les CM2. Ces deux dernières années, la section hip-hop a organisé un spectacle avec les enfants des écoles élémentaires inscrits à l'activité jonglage.

Enfin, les animateurs de l'Espace Jeunes demandent que des règles de vie soient respectées (dire « Bonjour » et « Au revoir », respecter les locaux et le matériel...). Ils impliquent les jeunes dans des projets (fresques, séjours...). Pour l'avenir, l'objectif est de tenir un journal et d'organiser des séjours à l'étranger pour partir à la découverte d'autres cultures.

### **L'Anglais en élémentaire**

Au Perray, il est dispensé en CM1 et en CM2 à raison de **2 fois ¾ heure par semaine.**

Les CE2 reçoivent un enseignement de 2 fois ½ heure ou ¾ heure, par semaine.

L'apprentissage prend cette année une autre dimension. Il n'est plus simplement ludique.

Une réelle pratique écrite et orale est mise en place afin de répondre aux nouvelles directives.

L'évaluation de 6<sup>ème</sup> tiendra compte de ces acquis.

### **DU NOUVEAU POUR NOTRE COLLEGE**

Le Conseil d'Administration du Collège s'est réuni le 23 novembre dernier. A cette occasion, l'avant-projet du nouveau collège a été présenté.

#### **A retenir :**

- Début du chantier : fév 2008 ;
- Livraison : sept 2009.
- Budget : 14 millions d'euros

### ***Info Flash***

En cas d'absence de Mme Tualle, Mme Espinat assure l'interim de la direction de l'école des Platanes.

### **NOEL**

Le spectacle de Noël pour les écoles élémentaires aura lieu à la Mare aux Loups le vendredi 22 décembre à 14h. Il s'agit d'un spectacle de danse.

De leur côté, les enfants de l'école maternelle assisteront le lundi 11 décembre au spectacle « Le Noël de Néroline » présenté par la compagnie Pois de Senteur. Le Père Noël viendra bien sûr leur rendre visite le jeudi 21 décembre.

## Les nouveautés de la rentrée 2006 / 2007

(article issu du mensuel "La lettre aux parents" et du BO du 31/08/2006)

Cette année est mise en place la « loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école ».

Ainsi, plusieurs axes et nouveautés sont à l'ordre du jour à partir de cette rentrée :

- la maîtrise de la **lecture** et de l'écriture : la circulaire relative à l'apprentissage de la lecture devrait généraliser la méthode syllabique.
- Des **évaluations en CE1** : afin de diagnostiquer des difficultés et de faire le point dans l'avancement des acquisitions, une évaluation doit être obligatoirement organisée en octobre dans les classes de CE1. En fonction des résultats des « projets personnalisés de réussite éducative » pourront être mis en place (recours aux réseaux d'aide spécialisés...). Ces projets concernent toutes les classes du primaire.
- Chaque famille sera reçue individuellement après les évaluations de CE1 et de CE2.
- Apprentissage obligatoire d'une **langue étrangère, à partir du CE2**.
- Un effort particulier en mathématiques, sciences et technologie (notamment dans le cadre de la pratique de l'**informatique**).
- Les parents d'élèves nouvellement inscrits doivent être réunis par le directeur d'école en début d'année scolaire.
- Au moins **deux fois par an** et par classe, **une rencontre parents-professeurs** doit être organisée (individuelle ou collective).

### Les travaux dans nos écoles

- A la Barantonnerie, le changement du grillage côté local vélo est inscrit au budget de la mairie. Il devrait intervenir prochainement.
- Aux Platanes, certaines baies vitrées de la cantine ont été changées et deux bancs ont été ajoutés dans la cour des CP /CE1.
- Au Pont Marquant, deux abris soleil et un porte-vélos ont été installés cet été.

### Voyages scolaires

Du 10/03 au 19/03/2006, les classes de CM1 et CM1/CM2 de la Barantonnerie partiront en classe de neige au Grand Bornand.

En ce qui concerne l'école des Platanes, les décisions définitives ne sont pas encore arrêtées, mais il est envisagé que les classes de CM1 (Mme Ziolo et Mme Pelleray) partent en classe de découverte au troisième trimestre, sur le thème de l'équitation et du patrimoine régional.

### Un service en plus

Le Groupement de Parents a écrit aux transporteurs (Perrier et Véolia) qui ramènent nos collégiens chaque jour, pour demander un service supplémentaire de car le vendredi à 15h. En effet, de nombreux collégiens perrotins terminent leurs cours à 15h ce jour là et ne disposent pas, pour le moment, de car avant 16h pour les ramener au Perray.

A ce jour, nous n'avons toujours pas obtenu de réponses des sociétés de cars. Il faut dire que cette requête intervient dans une période de dégradations et de mauvais comportements de nos collégiens (lancement de projectiles sur le conducteur, blanc correcteur sur les sièges) dans les cars Perrier.

Nous vous tiendrons informés du résultat de notre demande.

### Un échange fructueux

A l'école de la Barantonnerie, les CM2 de Mme Louchart sont en contact avec la 6<sup>ème</sup>3 du collège des Essarts.

Chaque enfant a un correspondant au collège et des échanges dans diverses matières sont organisés.

Par exemple :

- Travail en français au travers de défis lectures ;
- En géographie, travail d'illustration sur planisphère ;
- Défis divers en sport : journée d'escalade prévue à Maincourt, sortie d'orientation ;
- Sciences naturelles : élevage d'insectes.

**Bravo pour cette belle initiative !!!**

## Résultats des élections de parents d'élèves :

### **Une large majorité pour le Groupement de Parents !!!**

C'est à une très **large** majorité que vous avez élu **le Groupement de Parents** dans chacune des trois écoles maternelle et élémentaires du Perray et nous vous remercions de votre confiance.

Contrairement à ce qui a pu être diffusé, sachez **que nous pouvons évidemment défendre l'intérêt des enfants auprès de l'Inspecteur d'Académie**. Nous étions d'ailleurs directement en contact avec l'inspectrice départementale cet été pour suivre de près l'évolution des effectifs de rentrée scolaire. **Notre force est de répondre aux préoccupations locales. Le Groupement de Parents dispose d'une liberté d'action que ne possède pas toujours une association nationale agissant selon les directives de sa fédération.**

Les résultats des élections de parents d'élèves, pour l'année scolaire 2006/2007 sont:

- ***Ecole maternelle du Pont Marquant :***

- **Groupement de Parents : 62 %** (5 sièges : S Chemouni, B Flèche, C Duchemin, V Giraudon, N Penn ; suppléants : O Mulot, M Nieto, F Digondeaux)
- **FCPE : 38 %** (3 sièges)

**Vos contacts Groupement de Parents :** Sabine Chemouni (06 62 76 59 92)  
et Blandine Flèche (01 34 84 10 80)

- ***Ecole élémentaire des Platanes :***

- **Groupement de Parents : 69%** (7 sièges : L Saigot, C Langlet, C Deshayes, C Lepron, A Goubet, E Baledent, C Duchemin; suppléants :S Rolland, C Gorecki, C Teurnier, V Giraudon, B Flèche, S Chemouni, O Mulot)
- **FCPE : 31%** (3 sièges)

**Vos contacts Groupement de Parents :** Laurence Saigot (06 80 63 85 29)  
et Chantal Gorecki (01 34 84 60 15)

- ***Ecole élémentaire de la Barantonnerie :***

- **Groupement de Parents : 64 %** (4 sièges : P Martinez, H Raposo, G Demay, F Digondeaux)
- **FCPE : 36 %** (3 sièges)

**Votre contact Groupement de Parents :** Pascale Martinez (06 12 99 57 95)  
Gwenola Demay (01 34 84 85 70)

- ***Le Collège des Molières :***

- **Groupement de Parents : 34%** (2 sièges : C Ponceau, MA Ammeloot ; suppléantes : S Chemouni, C Teurnier)
- **FCPE : 39%** (3 sièges)
- **PEEP : 27%** (2 sièges)

**Vos contacts Groupement de Parents :** Christine Ponceau (01 34 84 10 98)  
et Marie Agnès Ammelot (06 80 55 58 70)

**N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions, des doutes ou un besoin d'informations.**

**Vous trouverez la photo et les coordonnées de l'Equipe Groupement de Parents élue, au niveau des panneaux d'affichage de chaque école.**

## **Jeu, Set et match !!!**

L'école des Platanes va faire prochainement l'acquisition de raquettes et de filets pour l'apprentissage du mini tennis, dans le cadre des rencontres USEP.

Ce matériel sera la propriété des Platanes.

Il est à noter que des aménagements du tarif USEP peuvent être convenus avec la directrice d'école, en cas de difficultés financières des familles.

Enfin, la participation initiale à l'USEP tient compte des frais de déplacement. Il n'y aura donc a priori pas d'autres frais à engager pour les familles, pendant l'année.

## **SECURITE DANS NOS CARS**

Le car municipal qui transporte nos enfants soit lors de sorties, soit entre les écoles et le Centre de Loisirs ne dispose pas de ceintures de sécurité. Il n'y a pas d'obligation légale imposant la ceinture dans les anciens cars.

En conséquence, il est très important que les enfants restent bien assis contre le dossier de leur fauteuil, car un freinage peut provoquer un accident. Le cas s'est malheureusement produit récemment, un enfant de maternelle ayant dû être emmené à l'hôpital pour quelques points de suture.

**Rappelons donc à nos enfants l'importance de bien rester assis sur son siège lors de trajets en car.**

## **Point sur l'informatique**

L'école de la Barantonnerie offre à ses élèves 1h30 d'informatique chaque semaine, enseignée dans une salle dédiée à cet effet. De plus, chaque enseignant dispose de 2 ou 3 postes informatiques dans sa classe. Par ailleurs, de nombreux appareils d'occasion sont encore en attente de réglages, remises en état, et vérifications diverses. Les bonnes volontés pour prêter main forte sont les bienvenues. N'hésitez pas à contacter l'école si vous êtes un spécialiste de l'informatique.

A l'école des Platanes, le parc a été renouvelé et permet aujourd'hui un fonctionnement adapté à la préparation du B2I (brevet informatique testant les compétences requises pour l'entrée en sixième).

L'école a même mis en ligne son site internet. L'adresse est :

[www.ec-platanes-leperray.ac-versailles.fr](http://www.ec-platanes-leperray.ac-versailles.fr)

Enfin, le contrat de maintenance du matériel informatique de la mairie sera prochainement renouvelé. Il est prévu d'y inclure le matériel informatique des 2 écoles, ce qui facilitera la maintenance de ces parcs.

Le Groupement de Parents, ayant toujours insisté sur l'importance de l'informatique pour les enfants lors des conseils d'écoles, se réjouit de ces évolutions.

**JOYEUSES FÊTES DE FIN  
D'ANNEE A TOUS**